

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Soirées œnologie -Salle Paulette ARRAGON- forfait tarifaire

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la délibération n° 2018/41 du Conseil Municipal du 7 juin 2018 et la décision du Maire n° 2019/12 du 28 mai 2019 prise en application de sa délégation, fixant les taxes et redevances,
Vu la Délibération 2023/06 du 15 février 2023 fixant les taxes et redevances diverses à partir du 1^{er} mars 2023,
Considérant la demande de location de la salle Paulette Arragon sise rue Marcellin Berthelot à La Frette-sur-Seine, pour l'organisation de soirées d'œnologie,

DECIDE

DE FIXER le tarif forfaitaire de location de la salle Paulette Arragon, sise rue Marcellin Berthelot à La Frette sur Seine pour l'organisation de soirées d'œnologie à 35 € par séance.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 3 avril 2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230403-d-2023-18-AU
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

